



## ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

### PROCÈS-VERBAL N° 69

DEUXIÈME SESSION, TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

**PRIÈRE**

**DIX HEURES**

L'Assemblée convient de procéder à la deuxième lecture du projet de loi 225.

M. LAMOUREUX propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 225 — *Loi modifiant le Code de la route (casques de bicyclettes)/The Highway Traffic Amendment Act (Bicycle Helmets)*.

Il s'élève un débat.

M. LAMOUREUX, M<sup>me</sup> la *ministre* IRVIN-ROSS ainsi que MM. MAGUIRE, JHA, GERRARD et CALDWELL interviennent. M<sup>me</sup> BLADY exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M<sup>me</sup> BRAUN présente la proposition suivante :

Proposition n° 20 : Logements à prix abordable pour aînés

Attendu :

que les aînés méritent des logements de qualité à prix abordable;

qu'il est important que les aînés aient accès à des logements dans des endroits qui leur permettent de maintenir les liens avec leur communauté et leur famille et qui soient proches des services qui sont essentiels à leur santé et à leur bien-être;

que le gouvernement provincial a investi 98 millions de dollars pour la première phase de sa stratégie de soins de longue durée et de logement pour les aînés, la stratégie de vieillissement sur place;

que la stratégie de vieillissement sur place élargit la capacité des modèles de soins de longue durée, tels que les logements avec services de soutien, les soutiens spécialisés et les soutiens pour les aînés vivant en groupe, ainsi que le remplacement des chambres à trois ou à quatre lits par des chambres à un ou à deux lits afin d'améliorer la qualité de vie dans les foyers de soins personnels;

que cinq unités d'habitation supplémentaires dont la construction devrait être achevée en 2006-2007 ont été ajoutées dans le cadre des programmes d'aide à la vie autonome dans le but d'offrir divers types de logements aux aînés ayant des besoins différents;

que le gouvernement provincial reconnaît qu'il n'y a pas qu'une seule méthode de logement qui convienne à tous les aînés, ce qui a entraîné la création de solutions de rechange au placement en centre d'hébergement qui sont à prix abordable et en relation avec la communauté;

que le gouvernement provincial est résolu à faire en sorte que les aînés aient accès à une gamme de services qui correspondent à leur vie et à leurs besoins sociaux;

que les aînés sont souvent plus vulnérables lorsqu'ils sont placés dans des établissements de soins et qu'il est essentiel de protéger leur intégrité et de s'assurer qu'ils ne soient pas exploités;

que le gouvernement provincial a donné à la Société d'habitation et de rénovation du Manitoba le mandat de surveiller les résidences privées pour les aînés afin de s'assurer que les accords d'exploitation sont justes et équitables pour tous les résidants;

que la province du Manitoba doit continuer d'appuyer les aînés afin de s'assurer qu'ils reçoivent des soins appropriés et qu'ils aient accès à une gamme de services qui répondent à leurs besoins personnels,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba soutienne les efforts du gouvernement provincial dans ses démarches visant à continuer d'appuyer le développement des logements à prix abordable pour les aînés;

que l'Assemblée soutienne les efforts du gouvernement provincial dans ses démarches visant à continuer d'appuyer la capacité des aînés à vivre dans leur communauté et près de leur famille et des services de soutien.

Il s'élève un débat.

M<sup>me</sup> BRAUN, M. DYCK, M<sup>mes</sup> MARCELINO et TAILLIEU ainsi que MM. MARTINDALE et FAURSCHOU interviennent. Aucun député n'obtient le droit de parole pour la reprise du débat.

---

Conformément au paragraphe 31(8) du *Règlement*, le leader du gouvernement à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur le transport dans le Nord du Manitoba sera examinée le mardi 23 septembre 2008.

---

Présentation et lecture de pétitions :

M<sup>me</sup> TAILLIEU — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le premier ministre à envisager de revenir sur sa décision d'augmenter de cinq pour cent la franchise du Régime d'assurance-médicaments tel qu'il est prévu dans le budget de 2008, de réduire la bureaucratie dans le domaine des soins de santé comme il l'avait promis et d'affecter les économies ainsi réalisées au Régime d'assurance-médicaments et à l'amélioration de soins aux patients. (L. Bachynski, R. Hall, P. Lee et autres)

M. DYCK — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre de la Santé envisage fortement d'accorder la priorité au financement et à la dotation en personnel d'un établissement de soins de longue durée de 100 lits afin que les clients ne soient pas exposés à des conditions dangereuses et que les lits du Centre de santé Boundary Trails demeurent disponibles pour les patients nécessitant des soins actifs plutôt que pour les clients en attente d'hébergement. (V. Scharf, T. Wiebe, B. Penner et autres)

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à envisager de garantir à 80 % des personnes qui ont de la famille au Manitoba et qui présentent une demande que celle-ci sera traitée dans un délai de 90 jours et à envisager de renoncer à l'utilisation de la liste des emplois très demandés pour les candidats au Volet Soutien Familial. (M. de Leon, E. de Leon, M. de Leon et autres)

M. MAGUIRE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Infrastructure et des Transports envisage de faire du pavage de l'accotement de la route transcanadienne au Manitoba une priorité urgente du gouvernement provincial et de présenter un échéancier clair à cet effet. (E. Page, M. Vincent, R. Jackson et autres)

M. EICHLER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à envisager de mettre en œuvre une stratégie complète de rétablissement visant à faire face aux conséquences immédiates et à long terme de l'humidité extrême et des inondations qui ont prévalu cette année, d'employer divers types de programmes afin d'aider les producteurs à se remettre de cette catastrophe, y compris les programmes ponctuels et d'urgence de même que l'amélioration du régime d'assurance-récolte et de remédier aux lacunes liées au drainage et aux permis de drainage. (C. Thibeau, P. Bray, N. Bray et autres)

M. BRIESE — M. EICHLER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à envisager de mettre en œuvre une stratégie complète de rétablissement visant à faire face aux conséquences immédiates et à long terme de l'humidité extrême et des inondations qui ont prévalu cette année, d'employer divers types de programmes afin d'aider les producteurs à se remettre de cette catastrophe, y compris les programmes ponctuels et d'urgence de même que l'amélioration du régime d'assurance-récolte et de remédier aux lacunes liées au drainage et aux permis de drainage. (P. Taylor, R. Jantt, E. Hill et autres)

---

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M<sup>me</sup> DRIEDGER, M. JENNISSEN, M<sup>mes</sup> TAILLIEU et HOWARD ainsi que M. PEDERSEN font des déclarations de député.

---

M. le *premier ministre* DOER propose que l'Assemblée transmette à la famille de feu Robert Gordon SMELLIE, qui a été député à l'Assemblée législative du Manitoba, ses sincères condoléances et sa gratitude pour le dévouement dont il a su faire preuve dans son travail au service de sa collectivité et de la population du Manitoba et que le président fasse parvenir une copie de la présente motion à la famille du défunt.

M. le *premier ministre* DOER ainsi que MM. MCFADYEN, DERKACH et GERRARD interviennent. L'Assemblée se lève et adopte la motion.

---

M. le *premier ministre* DOER propose que l'Assemblée transmette à la famille de feu Harry Edward GRAHAM, qui a été député à l'Assemblée législative du Manitoba, ses sincères condoléances et sa gratitude pour le dévouement dont il a su faire preuve dans son travail au service de sa collectivité et de la population du Manitoba et que le président fasse parvenir une copie de la présente motion à la famille du défunt.

M. le *premier ministre* DOER ainsi que MM. MCFADYEN, DERKACH et GERRARD interviennent. L'Assemblée se lève et adopte la motion.

---

M. le *premier ministre* DOER propose que l'Assemblée transmette à la famille de feu Clarence BAKER, qui a été député à l'Assemblée législative du Manitoba, ses sincères condoléances et sa gratitude pour le dévouement dont il a su faire preuve dans son travail au service de sa collectivité et de la population du Manitoba et que le président fasse parvenir une copie de la présente motion à la famille du défunt.

M. le *premier ministre* DOER, MM. MCFADYEN et HAWRANIK, M. le *ministre* ASHTON ainsi que MM. GERRARD et DERKACH interviennent. L'Assemblée se lève et adopte la motion.

---

M. le *premier ministre* DOER propose que l'Assemblée transmette à la famille de feu Gabriel GIRARD, qui a été député à l'Assemblée législative du Manitoba, ses sincères condoléances et sa gratitude pour le dévouement dont il a su faire preuve dans son travail au service de sa collectivité et de la population du Manitoba et que le président fasse parvenir une copie de la présente motion à la famille du défunt.

M. le *premier ministre* DOER ainsi que MM. MCFADYEN, GRAYDON et GERRARD interviennent. L'Assemblée se lève et adopte la motion.

---

Mardi 16 septembre 2008

---

M. le *premier ministre* DOER propose que l'Assemblée transmette à la famille de feu Charles Lemington SHUTTLEWORTH, qui a été député à l'Assemblée législative du Manitoba, ses sincères condoléances et sa gratitude pour le dévouement dont il a su faire preuve dans son travail au service de sa collectivité et de la population du Manitoba et que le président fasse parvenir une copie de la présente motion à la famille du défunt.

M. le *premier ministre* DOER ainsi que MM. GERRARD et MCFADYEN interviennent. L'Assemblée se lève et adopte la motion.

---

M. le *premier ministre* DOER propose que l'Assemblée transmette à la famille de feu Jackson A. HARDY, qui a été député à l'Assemblée législative du Manitoba, ses sincères condoléances et sa gratitude pour le dévouement dont il a su faire preuve dans son travail au service de sa collectivité et de la population du Manitoba et que le président fasse parvenir une copie de la présente motion à la famille du défunt.

M. le *premier ministre* DOER, M. MCFADYEN, M<sup>me</sup> HOWARD et M. GERRARD interviennent. L'Assemblée se lève et adopte la motion.

---

La séance est levée à 16 h 37, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

George Hicke